

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 10 janvier 2011 à 19h00 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Claude Rossignol, Claude Joubert, Serge Gauthier, Françoise Giroux et Serge Villeneuve.

Absences motivées : Yvon Lambert

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillères
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - a) Appui au dépôt d'un projet d'exploitation agricole d'élevage biologique.
5. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2011-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2011-01-002

Appui au dépôt d'un projet d'exploitation agricole d'élevage biologique.

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet d'exploitation agricole d'élevage biologique de canards, pintades, faisans et de bisons sur une partie des lots 7 et 8 au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours, sur la partie de la propriété située entre la route 148 et l'autoroute 50;

CONSIDÉRANT qu'il y a un abandon de l'utilisation des bâtiments de ferme existants depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le projet présenté permettra une relève à la pratique intensive de l'agriculture sur cette ferme;

CONSIDÉRANT qu'un offre d'achat a été signée entre les parties à la condition spécifique que la CPTAQ autorise une aliénation et un lotissement de la partie de terrain située entre la route 148 et la rivière des Outaouais du reste de la propriété;

CONSIDÉRANT qu'un îlot déstructuré a été identifié sur les lots 9 à 13 au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours, au sud de la route 148, dans la décision rendue par la CPTAQ au dossier numéro 347364 en vertu de l'article 59 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT qu'il existe deux résidences sur le lot 7 au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- CONSIDÉRANT** que la demande d'élargissement de cet îlot déstructuré est déjà présentée dans le document intitulé "Volontés municipales face au document sur les objets de la révision" du schéma d'aménagement de la MRC Papineau à l'item 2;
- CONSIDÉRANT** que dans le dossier numéro 252926, la CPTAQ indique que la partie de terrain située entre la route 148 et la rivière des Outaouais est d'un faible potentiel pour les grandes cultures et que la localisation de ces parcelles de terrain et le potentiel des sols font en sorte qu'il offre un intérêt mitigé pour l'agriculture;
- CONSIDÉRANT** que dans le dossier numéro 326607, la CPTAQ indique que la parcelle visée est de classe 5, qu'elle est impropre à l'agriculture compte tenu entre autres de la forte dénivellation entre la route et la rivière et des contraintes de sols près de la rivière, et qu'on y retrouve un certain nombre de résidences en bordure de la dite rivière de part et d'autre des lots visés;
- CONSIDÉRANT** que les dimensions restreintes de ces parcelles de terrain au sud de la route 148, qu'une zone inondable affecte une grande partie de ces parcelles de terrain, ainsi que la topographie du terrain, constituent des contraintes majeures au potentiel d'utilisation agricole;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Fassett veut supporter ses agriculteurs pour qu'ils exploitent leurs terres au maximum du côté Nord de la route 148;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Fassett a déjà débuté le processus nécessaire à la prolongation de son réseau d'aqueduc jusqu'à la limite Est de la municipalité à la demande des propriétaires concernés;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu

- QUE** le conseil municipal désire connaître l'avis du syndicat de l'UPA de Papineau sur un projet de la municipalité d'agrandir l'îlot déstructuré existant vers l'est afin d'inclure les lots 7 et 8 au cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours dans celui-ci;
- ET QU'** un avis favorable du syndicat de l'UPA de Papineau à ce effet pourrait permettre la réalisation d'un projet d'utilisation agricole intéressant et assurer une occupation de ces terres agricoles à long terme;

Adopté à l'unanimité.

2011-01-003

Levée de l'assemblée.

19h15 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Président d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale